

FICHE DE RESTITUTION

Région : Ile-de-France

Département : Paris

Titre de l'atelier : **La formation des personnels de l'Éducation nationale à l'égalité filles-garçons/femmes-hommes.**

Date de l'atelier: 12 décembre 2017

Lieu (Ville et code postal) : 75014 Paris

Thématique : formation à l'égalité filles-garçons/femmes-hommes.

Public ciblé : expert.e.s motivé.e.s par le thème

Nombre de participant.e.s : 14

Constats/Diagnostic :

La parole s'est libérée: harcèlement sexiste, violences envers les femmes, inégalités professionnelles... La hiérarchisation des sexes apparaît au grand jour, à la une de toute la presse et des journaux télévisés.

Dans les programmes nationaux comme dans les manuels scolaires, l'importance des femmes est minorée et elles restent cantonnées à des rôles traditionnels : dans les manuels de lecture de CP, les femmes représentent 40 % des personnages et 70 % de ceux qui font la cuisine et le ménage, mais seulement 3 % des personnages occupant un métier scientifique. Ce ne sont que des exemples.

Des violences en milieu scolaire sont produites par le sexisme : les filles sont deux fois plus nombreuses à déclarer avoir été la cible d'insultes relatives à leur comportement sexuel ou amoureux et 20 % d'entre elles déclarent avoir renoncé à une tenue vestimentaire par souci de leur « réputation » Ce dernier chiffre est gravissime !

L'orientation des filles et des garçons reste toujours très sexuée et inégalitaire.

Nous pensons que pour garantir une société plus apaisée, libérée du sexisme et du machisme, les enfants et les jeunes d'aujourd'hui doivent être éduqué.e.s à l'égalité filles-garçons/femmes-hommes dès le plus jeune âge.

Il est donc indispensable que tous les personnels de l'Éducation nationale soient formés à cette égalité. Or les études scientifiques et les rapports officiels montrent que ce n'est pas le cas.

Besoins/Attentes :

Institutionnalisation nationale de la formation à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes tant en formation initiale qu'en formation continue :

- de manière obligatoire dans les ESPE, d'une durée conséquente répartie sur toute l'année ;
- effectuée en collaboration par des intervenant.e.s formateurs et formatrices possédant une **expertise** spécifique à la question du genre en formation des enseignant.e.s et par des **associations** agréées déjà sollicitées par des chef.fe.s d'établissement sur le terrain.

Il est urgent de rompre avec les stéréotypes sexués. Alors que l'égalité est institutionnellement décrétée par la loi, l'ensemble des recherches scientifiques témoigne que des inégalités de fait persistent dans la plupart des institutions.

Réponses déjà apportées :

La question scolaire : les recherches scientifiques menées en France montrent que les stéréotypes de sexe influencent les pratiques pédagogiques, les évaluations scolaires, les contenus des programmes et des manuels scolaires, les interactions avec les enseignant.e.s, mais également entre les jeunes, les sanctions et, de manière profonde et révélatrice, l'orientation des filles et des garçons.

L'analyse des inégalités de sexe doit donc avoir toute sa place dans la formation des personnels éducatifs

Des formations existent dans quelques ESPE. L'ARCEF en a commencé le recensement : <http://www.argef.org>. Il faut mutualiser les outils existants.

Les initiatives menées dans les classes et au niveau des établissements scolaires restent éparses et dépendantes de bonnes volontés. Les actions de sensibilisation à l'intention des élèves, l'intégration de cette question aux pratiques et approches pédagogiques ou encore le fait de faire appel à des intervenant.e.s extérieur.e.s reposent le plus souvent sur des personnes (enseignant.e.s, CPE, infirmier.e.s scolaires...) isolées, qui développent des pratiques pédagogiques innovantes.

Solutions nouvelles envisagées/Pistes d'actions :

Ces pratiques commencent à faire l'objet de recherches. Il est urgent de les valoriser et de les généraliser par un certain nombre de mesures nationales :

La mise en oeuvre de l'égalité des sexes à l'école doit s'inscrire dans les concours de recrutement de tou.te.s les enseignant.e.s à tous les niveaux du cursus et dans toutes les spécialités et les disciplines ainsi que dans la formation continue.

Tous les programmes de formation devraient contenir à minima un module obligatoire et d'une durée conséquente de formation à l'égalité des sexes.

L'égalité des sexes doit figurer explicitement dans les programmes afin qu'il en soit tenu compte dans les manuels scolaires.

Il est nécessaire d'évaluer spécifiquement les compétences de tout.e.s les futur.e.s enseignant.e.s dans le domaine du genre en éducation. L'analyse des pratiques est un outil fructueux pour transformer les pratiques réelles.

La formation doit aborder la réalité des inégalités femmes-hommes, leur construction dans les différents moments professionnels, dans les différentes instances éducatives.

La formation en présentiel, indispensable, peut être complétée par des formations en ligne telle que le FLOT/MOOC « Être en responsabilité demain : Se former à l'égalité femmes-hommes » <http://flot.sillages.info/?portfolio=se-former-a-legalite-femmes-hommes>

REFH et ses partenaires associés demandent à être associés à la Convention interministérielle en cours (2013-2018) et en réécriture (2019-2024) et à être associés à des rencontres des délégué.e.s académiques éducatifs et délégué.e.s de région ou de département pour un engagement régional et académique fort auprès des établissements scolaires.

il faut absolument un portage politique fort et médiatisé (pour éviter les guerres « microcholines ») de l'égalité femmes-hommes avec une mise en pratique effective:

- Une équipe de direction des ESPE qui soutient les responsables des actions menées;
- La nomination et l'écoute d'un.e référent.e à l'égalité femmes-hommes au sein de chaque ESPE peut également contribuer à enclencher une dynamique d'établissement;
- La développement d'un réseau de partenaires existant sur le territoire (enseignant.e.s-chercheur.e.s, chargé.e de mission académique, référent.e.s au sein de l'Université, associations...).

L'école doit aussi agir auprès des parents d'élèves par la production de documents et des réunions de sensibilisation et d'information.

Paroles d'expert.e.s/Valorisation de l'action publique :

Les recommandations du rapport de HCE « Formation à l'égalité filles-garçons: Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité. »

- Renforcer et généraliser l'éducation à l'égalité filles-garçons dans la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation.
- Conforter la présence de personnes ressources sur l'égalité femmes-hommes dans chaque ESPE.
- Faire de l'égalité filles-garçons une connaissance requise pour l'obtention des diplômes d'enseignant.e.s, de personnels d'inspection, de direction, des conseiller.e.s. Développer et garantir une offre de formation continue sur l'égalité des sexes.
- Élaborer un guide pratique de la formation à l'égalité filles-garçons visant à accompagner et outiller les professionnel.le.s de l'Education nationale.

- Développer et faire connaître un réseau de formateurs et formatrices à l'égalité filles-garçons.

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/actualites-3/article/renforcer-et-generaliser-aujourd>

Partenaires associés :

Les associations:

- Réussir l'égalité femmes-hommes (REFH) : <http://reussirlegalitefh.fr>
- Femmes et mathématiques : <http://www.femmes-et-maths.fr>
- Femmes et Sciences : <http://www.femmesetsciences.fr>
- Association de recherches sur le genre en éducation et formation (ARGEF) : <http://www.argef.org>
- Association nationale des études féministes (ANEF) : <https://www.anef.org>
- Mnémosyne : <http://www.mnemosyne.asso.fr/mnemosyne/>